

Secours Catholique - Caritas France , FAS - Fédération des Acteurs de Solidarité, FEP- Fédération de l'Entraide Protestante, UNIOPSS, Croix Rouge, APF France handicap, ATD Quart monde, Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, Amicale du Nid , Aux Captifs, la libération, CCEM, Comité Contre l'Esclavage Moderne, AFJ, ACPE, Cofrade, OICEM, SOS Esclaves, NDC du Bon Pasteur, Justice et Paix, Action Catholique des femmes, Wake up Café

Monsieur Philippe Wahl
Président - Directeur général
du Groupe la Poste

Monsieur le Président,

L'accès aux services bancaires de base est un droit fondamental car il conditionne l'effectivité de l'accès aux prestations sociales et aux revenus du travail.

Nous avons bien pris connaissance de la démarche du Gouvernement vis-à-vis des acteurs bancaires ainsi que du dispositif, présenté le 30 mars, que la Poste compte mettre en place du 4 au 10 avril afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Ce dispositif est le bienvenu, dans un contexte qui frappe encore plus durement les populations les plus pauvres que nos associations accompagnent au quotidien. Toutefois, il reste très insuffisant, tant au regard de la mission de service public conférée à La Poste qui l'oblige pour l'accessibilité bancaire, qu'au regard des besoins de ces populations.

De nombreux ménages bénéficiaires des minima sociaux apprécient la Banque Postale car celle-ci est une banque de proximité. Ils ont besoin d'elle pour le versement ponctuel de prestations comme pour l'accès aux services bancaires et au paiement en espèces. Au total, plus de la moitié des foyers bénéficiaires des minima sociaux sont clients de La Banque Postale, dont plus de 1,5 million, en accessibilité bancaire, viennent retirer leurs allocations en espèces dans les bureaux de poste chaque mois.

Dans ce contexte, la fermeture de nombreuses agences en milieu rural et dans certaines agglomérations densément peuplées, avec un taux de pauvreté important, a des conséquences graves pour les publics déjà en difficultés de mobilité. Les transports en commun sont pour la plupart stoppés. Les occasions de co-voiturage sont suspendues en raison des risques de contagion. Les transports adaptés pour les personnes en situation de mobilité réduite sont souvent défectueux.

Même renforcé, le dispositif que vous avez mis en place ne concerne qu'un peu plus de 10 % des bureaux avec de grandes disparités territoriales. Certaines personnes devront parcourir des distances importantes pour accéder à un bureau sans moyens de transports. En outre, de longs temps d'attente sont à craindre pour entrer dans les bureaux ouverts. Ces difficultés sont facteurs de stress, et compliquent le respect des distances sanitaires indispensables pour éviter la contagion du virus.

Nous comprenons bien évidemment toutes les dispositions sanitaires prises pour sauvegarder la santé de vos personnels, et nous tenons à vous exprimer notre admiration pour celles et ceux qui, dans votre entreprise, continuent à exercer leur mission dans des conditions difficiles. Mais il nous paraît important de renforcer davantage encore le nombre de guichets ouverts pour un retrait de liquidités, du 4 au 10 avril, tout en prenant les mesures sanitaires qui s'imposent pour préserver la santé et la sécurité des postiers. Ce qui est en jeu, c'est l'angoisse pour de nombreux ménages de ne pouvoir accéder aux prestations mensuelles qui permettent de faire face aux dépenses essentielles.

Au-delà, il nous paraît indispensable de rouvrir des guichets sur tout le territoire, pour les 5% de nos concitoyens qui n'ont pas de carte de paiement, ni de carte de retrait. Pour ces populations précaires, et des dizaines de milliers de majeurs protégés, de personnes handicapées et d'adultes sous tutelle alors que les transports adaptés sont souvent défectueux, la fermeture des guichets se traduit par une impossibilité de retirer de l'argent, et donc de régler ses achats.

Vous saurez, nous en sommes convaincus, trouver les moyens de prendre à la fois les mesures sanitaires qui s'imposent, mais aussi des mesures concrètes afin d'assurer le service de vos clients les plus vulnérables en cette période de crise sanitaire. Ces derniers doivent pouvoir accéder à leurs revenus pour faire face à leur dépenses quotidiennes, notamment l'achat de biens de première nécessité en cette période de confinement où les enfants sont aussi à la maison.

Comptant sur votre compréhension et votre souci de satisfaire au mieux les attentes de vos clients dans leur diversité, comme d'assurer votre mission de service public, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Véronique Fayet
Présidente du Secours Catholique

pour le compte et avec l'accord des signataires suivants

Secours Catholique - Caritas France , FAS - Fédération des Acteurs de Solidarité, FEP- Fédération de l'Entraide Protestante, UNIOPSS, Croix Rouge, APF France handicap, ATD Quart monde, Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, Amicale du Nid ,Aux Captifs, la libération, CCEM, Comité Contre l'Esclavage Moderne, AFJ, ACPE, Cofrade, OICEM, SOS Esclaves, NDC du Bon Pasteur, Justice et Paix, Action Catholique des femmes, Wake up Café